

COMPTE-RENDU DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL de PLERIN

en date du 27 juin 2008

Etaient présents :

M. KERDRAON, Maire,
MM. LAIR, BERTHAULT, PEDRON, BENIER, HENRY, FLAGEUL, MESGOUEZ, Adjoint,
MM. COATLEVEN, GALLE, LE COAT, BURLOT, LE ROUX, THIERRY, DEL ZOTTO, COLAS, BERTRAND,
ESSEMILAIRE, GOURDAIS, LE TIEC, DANIEL, FAISANT, DAGORN, LE LOUARN, DUBOIS, PIERRE,
KERHARDY, Conseillers Municipaux.

Absents excusés ayant donné pouvoir :

- ◆ Madame DUREL, Adjointe au Maire, donne pouvoir à Madame DAGORN
- ◆ Mademoiselle BATTAS, Conseillère Municipale, donne pouvoir à M. BURLOT
- ◆ Monsieur TAILLEBEAU, Conseiller municipal, donne pouvoir à M. KERHARDY
- ◆ Monsieur TREMEL, Conseiller Municipal, donne pouvoir à Monsieur PIERRE

Absentes : Me QUEMERE, DACHEUX

Ouverture de la séance à 18 heures 40

Secrétaire de séance : Madame LE LOUARN

1. Désignation des délégués des conseils municipaux et de leurs suppléants en vue de l'élection des sénateurs

Le Conseil Municipal sur l'exposé de Monsieur Ronan KERDRAON, décide par

Voix pour 31 Voix contre 0 Abstention 0

de procéder à l'élection des délégués et de leurs suppléants en vue de l'élection des sénateurs. cf tableau ci après.

TITULAIRES (délégués de droit)

| Prénom - Nom | Date naissance | Lieu de naissance | Adresse |
|-----------------------------|-----------------------|--------------------------|-----------------------------|
| Ronan KERDRAON | 16/07/62 | Brest | 9 rue des Jonquilles |
| Anne-Marie BERTHAULT | 18/03/53 | Pleubian | 8 rue de la Lande Close |
| René LAIR | 09/05/46 | Coudekerque Branche | 13 Allée des Terres Noires |
| Anne-Marie DUREL | 10/08/62 | Tananarive | 28 bis rue du Roselier |
| Robert PEDRON | 27/05/60 | St Brieuc | 60 rue du Roselier |
| Jean-Marie BENIER | 19/02/59 | Angoulême | 43 avenue Général de Gaulle |
| Soizic HENRY | 11/11/66 | Dinard | 5 rue Lamartine |
| Didier FLAGEUL | 14/08/56 | St Brieuc | 9 rue des Tourterelles |
| Delphine MESGOUEZ-LE GOUARD | 03/05/70 | Combourg | 53 rue des Tourelles |
| Yvon LE COAT | 24/10/46 | Langoat | 46 rue Marcel Paul |
| Roselyne BERTRAND | 25/11/56 | Lamballe | 9 rue de la Ville au Bedel |
| Jérôme GOURDAIS | 14/07/61 | Dinard | 18 rue Jules Ferry |
| Annick GALLE | 05/07/44 | St Aaron | 5 rue de la Corderie |

| | | | |
|----------------------|----------|----------------------------|--------------------------------|
| Jean-Luc COLAS | 21/01/53 | Paris XIV | 28 avenue des Rosaires |
| Christine DANIEL | 07/08/63 | Cherbourg | 18 rue Saint Exupéry |
| Philippe FAISANT | 18/09/63 | Laval | 6 rue Paul Gauguin |
| Claudine DAGORN | 18/11/67 | Guingamp | 18 rue de la Ville Tourault |
| Hubert THIERRY | 29/01/51 | St Brieuc | 13 rue Pierre de Coubertin |
| Miriam DEL ZOTTO | 04/04/52 | St Brieuc | 4 rue de la Mottais |
| Gilbert LE ROUX | 15/09/48 | St Brieuc | 36 rue du Chêne |
| Suzanne LE TIEC | 22/09/61 | St Brieuc | 31 rue Adolphe Le Bail |
| François ESSEMILAIRE | 08/02/60 | St Dié | 15 rue des Chardonnerets |
| Gwénaëlle BATTAS | 25/09/82 | St Brieuc | 27 rue Adolphe Le Bail Appt 3 |
| Joseph BURLOT | 29/12/47 | Merléac | 5 rue du Prillet |
| Hubert COATLEVEN | 10/01/43 | Lamballe | 5 boulevard du Château |
| Marie LE LOUARN | 03/02/62 | Le G ^d Quevilly | 23 A rue Théodore Botrel |
| Jean-Yves TAILLEBEAU | 07/03/46 | St Brieuc | 29 rue de Magellan |
| Denis TREMEL | 11/02/48 | Plélo | 6 rue Laennec |
| Françoise DACHEUX | 25/11/53 | Tréguier | 23 rue de la Côte au Roux |
| Patrice PIERRE | 26/11/63 | St Brieuc | 29 rue Marcel Paul |
| Jérôme KERHARDY | 24/09/66 | Paimpol | 23 avenue du Général de Gaulle |
| REEMPLACANTS | | | |
| Jacques LE LOUARN | 05/06/53 | St Brieuc | 23 rue Théodore Botrel |
| Valérie BRIGEON | 06/05/68 | St Mandé | Rue de la Ville Houard |
| SUPPLEANTS | | | |
| Jean-Louis LE TACON | 21/02/53 | Guingamp | 3 rue des Eglantiers |
| Rémi LEFORT | 04/05/57 | Paramé | 8 rue du Rocher Gromin |
| Pascal LAPORTE | 16/08/60 | Plouvara | 47 rue Eric Tabarly |
| Marie-Annick RICHE | 25/12/61 | Loudéac | 6 rue des Loriots |
| Michel URVOY | 10/05/62 | St Brieuc | 6 rue des Chardonnerets |
| Thierry LE FESSANT | 15/04/63 | Lannion | 26 rue Marcel Paul |
| Isabelle DUQUESNE | 21/07/65 | Vannes | 21 rue de la Cornardière |
| Marie-Thérèse FOCON | 20/08/43 | Pordic | 33 rue de la Cornardière |
| Jocelyne CACCIALI | 24/01/53 | Plourhan | 31 rue du Port |

2. Vœu sur le Sénat

Le Conseil Municipal, sur l'exposé de Monsieur Ronan KERDRAON, décide par

Voix pour 26 Voix contre 5 Abstention 0

D'émettre le vœu que, dans le cadre du débat actuel sur la réforme des institutions, le Parlement adopte une loi sur l'élection des sénateurs qui mette en application quatre principes : l'extension du collège des délégués des communes, la création d'un collège des délégués des régions et d'un collège des délégués des départements, l'extension de la proportionnelle pour l'élection des sénateurs, par circonscription régionale, la démocratisation de l'élection des sénateurs représentant les Français de l'étranger. De dire que Monsieur le Maire de Plérin se charge de transmettre ce vœu à : Monsieur Nicolas Sarkozy, Président de la République, Monsieur Christian Poncelet Président du Sénat, Monsieur Bernard Accoyer Président de l'Assemblée Nationale, ainsi qu'aux députés et Sénateurs du département des Côtes d'Armor, Monsieur Jean Yves LE DRIAN Président du Conseil Régional et Monsieur Claudy LE BRETON Président du Conseil Général.

3. Ecole municipale de musique et de danse : projet d'établissement

Le Conseil Municipal, sur l'exposé de Monsieur Jean Marie BENIER, décide par

Voix pour 31 Voix contre 0 Abstention 0

D'approuver les termes du projet d'établissement, de préciser que ce projet d'établissement fera l'objet d'une évaluation annuelle et d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout acte qui pourraient en découler telles les demandes de subventions.

4. Ecole municipale de musique et de danse : Tarifs 2008/2009

Le Conseil Municipal, sur l'exposé de Monsieur Jean Marie BENIER, décide par

Voix pour 31 Voix contre 0 Abstention 0

d'adopter les tarifs suivants :

MUSIQUE

Scolaire – étudiants

| | |
|-------------------------------|-------|
| Eveil et formation musicale : | 120 € |
| Chorale enfant : | 51 € |
| Formation instrumentale : | 288 € |
| 2 ^{ème} instrument : | 171 € |

Extérieurs et adultes

| | |
|-------------------------------|-------|
| Eveil et formation musicale : | 147 € |
| Formation instrumentale : | 468 € |
| Chorale adulte : | 80 € |
| Ateliers adultes : | 171 € |

½ tarif à partir du 3^{ème} enfant

Orchestres seuls : gratuit

LOCATION D'INSTRUMENTS

| | |
|---|-------|
| Saxo-hautbois-violoncelle : | 150 € |
| Flûte traversière-trompette trombone-hautbois-violon : | 90 € |

DANSE

| | |
|---------------------------------|-------|
| Eveil et initiation : | 120 € |
| 1 cours de danse hebdomadaire : | 156 € |
| 2 cours de danse hebdomadaire : | 261 € |
| 3 cours de danse hebdomadaire : | 306 € |
| Tarif applicable par adhérent | |

D'approuver la révision du mode de calcul du quotient familial comme suit revenu déclaré / 12 / nombre de parts fiscales

et d'approuver la modification des barèmes de quotient familial comme suit :

| Tranches | Quotients Familiaux |
|----------|---------------------|
| 1 | - 284,99 € |
| 2 | 285 à 669,99 € |
| 3 | 670 à 951,99 € |
| 4 | + 952 € |

5. Information – assises de la vie associative

Le Conseil Municipal, sur l'exposé de Monsieur Jean Marie BENIER, est informé de la tenue à l'automne prochain des assises de la vie associative.

6. Subvention skol diwan Saint -Brieuc

Le Conseil Municipal, sur l'exposé de Monsieur Jean Marie BENIER, décide par

Voix pour 27 Voix contre 0 Abstention 4

d'autoriser le versement d'une subvention d'un montant de 1 200 euros au titre de l'exercice 2007/2008 et de préciser que les crédits sont inscrits au BP 2008.

7. Démocratie locale : convention ville/CAF sur le centre social

Le Conseil Municipal, sur l'exposé de Madame Soizic HENRY, décide par

Voix pour 26 Voix contre 0 Abstention 0 Refus de 5
vote

D'approuver les termes de la convention et son annexe financière et d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer cette convention et tout acte qui en découlerait.

8. Création d'une autorisation de programme : réhabilitation du site de la ville Gervaux

Le Conseil Municipal, sur l'exposé de Monsieur Robert PEDRON, décide par

Voix pour 31 Voix contre 0 Abstentions 0

d'approuver la création de l'autorisation de programme n° 20080001 « Réhabilitation du site de la Ville Gervaux » pour un montant de 660 000 €, de préciser que les crédits de paiement seront intégrés dans le budget 2008 par décision modificative, de solliciter l'ADEME et le Conseil Général des Côtes d'ARMOR pour l'attribution de subventions afin de réaliser la réhabilitation du site dans sa totalité, de demander les autorisations administratives nécessaires à la réalisation des travaux à la Préfecture des Côtes d'Armor et d'autoriser Monsieur le Maire à lancer les appels d'offres correspondant à cette opération.

9. Cession de terrain armor habitat – le Sépulcre

Le Conseil Municipal, sur l'exposé de Monsieur Robert PEDRON, décide par

Voix pour 31 Voix contre 0 Abstentions 0

D'abroger la délibération du 24 octobre 2007 fixant les conditions de cession de terrain à Armor Habitat, de céder l'emprise nécessaire à la réalisation de 3 maisons en accession à la propriété sur la parcelle cadastrée section BV n° 118, au prix de 10 € / m². Le document d'arpentage délimitant cette emprise sera à la charge d'Armor Habitat, d'autoriser Monsieur le Maire ou Monsieur PEDRON, Adjoint délégué à l'Urbanisme, à signer la convention fixant les conditions de réalisation des travaux de viabilisation de la parcelle, convention jointe à la présente délibération, de solliciter de la société Armor Habitat une subvention représentant une participation financière aux dépenses de viabilisation de la parcelle, d'un montant de 9 000 € (3 000 € x 3 logements) et d'autoriser Monsieur le Maire, ou Monsieur PEDRON, Adjoint délégué à l'Urbanisme, à signer l'acte de vente ainsi que tous documents à intervenir.

10. Taxe forfaitaire sur les cessions de terrains nus devenus constructibles

Le Conseil Municipal, sur l'exposé de Monsieur René LAIR, décide par :

Voix pour 31 Voix contre 0 Abstention 0

D'instaurer la taxe forfaitaire sur les terrains nus devenus constructibles.

11. Modification de la majoration de la valeur locative cadastrale des terrains non bâtis situés en zone urbaine

Le Conseil Municipal, sur l'exposé de Monsieur René LAIR, décide par

Voix pour 31 Voix contre 0 Abstention 0

De confirmer l'application de la majoration de la valeur locative cadastrale des terrains non bâtis situés en zone urbaine et de fixer la majoration à 0.50€ par m².

12. Désignation d'un(e) élu(e) correspondant de sécurité routière

Le Conseil Municipal, sur l'exposé de Monsieur Ronan KERDRAON, décide par

Voix pour 31 Voix contre 0 Abstention 0

de désigner Monsieur René LAIR comme élu « correspondant en sécurité routière » de la commune de Plérin.

13. Syndicat intercommunal d'accueil des gens du voyage

Le Conseil Municipal, sur l'exposé de Madame Anne- Marie BERTHAULT, décide par

Voix pour 26 Voix contre 5 Abstention 0

De procéder à l'élection des 4 délégués titulaires et suppléants représentant la commune de Plérin au Syndicat Intercommunal d'Accueil des Gens du Voyage.

Ont obtenu :

- 26 voix : Me BERTHAULT, Me DUREL Titulaires
- 26 voix : M. BURLLOT, M. FLAGEUL Suppléants

14. Questionnaire sur le réseau portable des mines

Le Conseil Municipal, sur l'exposé de Monsieur Didier FLAGEUL, décide par

Voix pour 31 Voix contre 0 Abstention 0

D'autoriser l'enquête sur le réseau de téléphonie mobile du quartier des Mines – Trémuson / Plérin selon le modèle ci-joint, de dire que cette enquête permettra d'avoir un état exhaustif des besoins pour nous retourner vers les opérateurs de téléphonie mobile

15. Dissolution Du SMCG et adhésion au SDAEP

Le Conseil Municipal, sur l'exposé de Monsieur BURLLOT, décide par
Voix pour 25 Voix contre 0 Abstention 5

De transférer la compétence « transfert d'eau » du SMCG au SDAEP à la date de création du SMEGA, ainsi que les éléments d'actif et de passif en lien avec l'exercice de cette compétence, de dissoudre le SMCG à la date de création du SMEGA, fixée par arrêté préfectoral, de transférer les éléments d'actifs et de passifs en lien avec les activités « bassins versants » au SMEGA nouvellement créé, de transférer le personnel du SMCG nécessaire à l'exercice de ses compétences au SMEGA, à sa date de création et d'adhérer la commune de Plérin au SDAEP

16. Vie associative : convention conseil général /ville passeport jeunes « Ti' Pas »

Le Conseil Municipal, sur l'exposé de Monsieur Hubert THIERRY, décide par
Voix pour 26 Voix contre 0 Abstention 5

D'approuver les termes de la convention ci-jointe, d'autoriser le Maire ou son représentant à la signer et de dire que les crédits seront inscrits au BP 2009.

17. Révision des tarifs des centres de loisirs 3 – 6 ans, 4 – 11 ans, 6 – 11 ans les mercredis et petites vacances

Le Conseil Municipal, sur l'exposé de Madame DAGORN, décide par
Voix pour 31 Voix contre 0 Abstention 0

De voter les nouveaux tarifs pour les centre de loisirs année 3-6 ans, 4-11 ans et 6-11 ans :

| | ½ journée | Forfait journée sans repas | repas |
|----------------------|-----------|----------------------------|--------|
| Tranche 1 | 3.40 € | 6.78 € | 1.77 € |
| Tranche 2 | 3.88 € | 7.75 € | 2.02 € |
| Tranche 3 | 4.37 € | 8.72 € | 2.20 € |
| Tarif plein | 4.85 € | 9.69 € | 2.91 € |
| Tarif « extérieurs » | 7.07 € | 14.14 € | 4.26 € |

De préciser que les tickets de régie 4-11 ans et 6-11 ans seront supprimés à compter de la rentrée de septembre 2008 et que l'ensemble de ces centres de loisirs feront, dès lors, l'objet d'une facturation mensuelle afin de faciliter l'usage des familles

18. Subventions ecoles : piscine

Le Conseil Municipal, sur l'exposé de Madame DAGORN, décide par
Voix pour 31 Voix contre 0 Abstention 0

D'accepter le versement de la subvention suivante à l'école, OGEC ou APE correspondant :

| | piscine |
|-------------------------------------|----------|
| Ecole Port Horel | 180,00 € |
| Ecole Harel de la Noë (élémentaire) | 240,00 € |
| Ecole Grand Léjon | 120,00 € |
| Ecole Jean leuduger | 30,00 € |

De dire que les crédits sont prévus dans le budget 2008.

19. Subvention école : promenade scolaire des écoles maternelles année 2007/2008.

Le Conseil Municipal, sur l'exposé de Madame DAGORN, décide par
Voix pour 31 Voix contre 0 Abstention 0

D'approuver l'attribution de la subvention suivante :

| | | |
|-------------------------|----------------------|----------|
| Ecole primaire Sépulcre | 2 classes x 130,85 € | 261,70 € |
|-------------------------|----------------------|----------|

De préciser que les crédits sont prévus au BP 2008.

20. CABRI : Désignation d'un nouveau suppléant

Après avoir voté, à l'unanimité, le principe du vote à main levée, au lieu de procéder au scrutin secret

Le Conseil Municipal, sur l'exposé de Monsieur Ronan KERDRAON, décide par

Voix pour 26 Voix contre 0 Abstention 0 Refus de 5
vote

De désigner Me Delphine MESGOUEZ comme nouvelle déléguée suppléante pour siéger à la CABRI

21. Motion hôpital public

Le Conseil Municipal, sur l'exposé de Monsieur Ronan KERDRAON, décide par

Voix pour 21 Voix contre 5 Abstention 5

D'exprimer son opposition au financement public du projet de concentration des Cliniques Privées à but lucratif de Saint-Brieuc, qui aurait pour conséquence de bouleverser l'organisation sanitaire du département au détriment de la population, de réaffirmer son attachement aux Hôpitaux Publics, seuls garants de l'égalité de prise en charge de toute la population, de demande de garanties à l'Agence Régionale d'Hospitalisation pour que soient maintenues toutes les activités médicales et chirurgicales actuellement dispensées dans les établissements de santé publics ou privés, permettant le respect d'un véritable choix des usagers et de demander que des moyens budgétaires soient accordés aux hôpitaux publics du département. Dans ce cadre, il est indispensable d'obtenir la réouverture de la Salle Verte de Quintin. Actuellement, faute de lits en nombre suffisant pour accueillir les patients, un 3^{ème} lit est rajouté dans les chambres à deux lits du Centre Hospitalier Yves Le Foll.

La séance est levée à 21 heures 10

Le Maire,

Ronan KERDRAON